

L'accompagnement à la VAE

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'acquérir tout ou partie d'un diplôme (ou autre certification) en faisant valider ses acquis professionnels. **1 an d'expérience est requis.**

L'accompagnement à la VAE est une aide au candidat pour rédiger et constituer le dossier qui sera présenté au jury de validation.

- ➔ La VAE est ouverte à toute personne engagée dans la vie active : salariés du secteur privé ou du secteur public, en CDI, en CDD, intérimaires, non-salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.
- ➔ La VAE est le plus souvent une démarche à l'initiative du salarié mais elle peut aussi être proposée par l'employeur.

Pourquoi réaliser une VAE ?

- Pour sécuriser votre parcours professionnel
- Pour développer votre employabilité sur le marché
- Pour votre évolution professionnelle et pour obtenir une promotion
 - Pour tenter d'obtenir une augmentation de salaire et/ou éviter de subir une baisse de salaire lors d'un changement d'entreprise
 - Pour obtenir une reconnaissance officielle de votre expérience
 - Pour vous sentir plus confiant(e) dans vos démarches professionnelles



Quelles sont les conditions pour un accompagnement réussi ?

- ➔ Nous établissons une **relation de confiance** et nous vous garantissons nos valeurs : égalité de traitement pour tous les candidats, confidentialité, neutralité et respect de l'autre.
- ➔ Nous nous adaptons à vous et à **votre disponibilité**.
- ➔ Vous êtes **acteur** de la démarche et vous vous engagez à réaliser le travail prévu
- ➔ Nous travaillons **en équipe** pour optimiser vos chances de réussite à la VAE !

Comment se déroule l'accompagnement à la VAE ?

- Il peut démarrer à tout moment. Un entretien préalable vous est proposé dans les 15 jours et l'accompagnement peut généralement démarrer dans le mois qui suit (*sous réserve de la recevabilité*).
- Il y a **7 à 9 séances**, de 2 à 3 heures, pour une durée totale **de 15 à 21 heures**
- Le rythme est d'une séance toutes les 2 ou 3 semaines, selon vos disponibilités, sur le temps de travail ou en dehors (le midi et le samedi matin à la demande). Il peut se dérouler sur plusieurs mois.
- L'accompagnement est **individuel** et tout se passe dans nos locaux à Saint-Léonard, ou à distance (visio)
Les locaux se situent au premier étage sans ascenseur, avec possibilité de recevoir du public au rez-de-chaussée.

Le tarif est de **1800€ à 2000€**.

L'accompagnement peut être financé par votre compte personnel de formation (CPF), par votre **employeur** ou encore par un financement personnel (modalités de paiement adaptables).

Jusqu'au 30/06/2021, Transitions Pro peut également financer l'accompagnement à la VAE pour les salariés ou anciens salariés en



Votre consultante, **Marisa RIOS**

Les étapes d'une VAE



L'accompagnement commence généralement après réception de la recevabilité. Nous pouvons également vous aiguiller sur les étapes précédentes. N'hésitez pas à nous contacter !

Contenu de l'accompagnement à la VAE

Un déroulement **modulable et adapté** à vos besoins et à votre disponibilité, des entretiens et séances de travail accompagné, un **parcours individuel personnalisé**, en 5 étapes :

1. Information et contractualisation

- Point sur le projet de VAE
- Présentation de la méthodologie et explication du dossier de VAE
- Attentes vis-à-vis de l'accompagnement
- Organisation et planning des séances

2. Exploration du parcours

- Exploration des expériences et lien avec le diplôme visé
- Choix des activités représentatives du diplôme



3. Elaboration du dossier

- Accompagnement à la description du parcours, des entreprises et des postes occupés
- Accompagnement à la rédaction des activités choisies et représentatives du diplôme
- Aide au rassemblement des preuves à présenter dans le dossier
- Conseil sur la mise en forme

4. Préparation au passage devant le jury

- Information sur le rôle et les attentes du jury, sur le déroulement de l'entretien avec le jury
- Préparation à l'entretien : difficultés éventuelles à l'oral, préparation des questions et de leurs réponses, entraînement avec mise en situation

5. Entretien post jury en cas de validation totale, partielle ou échec

- Point après l'entretien de jury
- Mise en place un plan d'action en fonction du résultat de la VAE